

Mobilités et activité par territoire

La Seine-Maritime gagne des jeunes par les migrations résidentielles

Avec un solde migratoire déficitaire de 2 000 personnes entre 2014 et 2015, la Seine-Maritime perd des habitants du fait des migrations résidentielles. Toutefois, ce constat ne concerne pas les jeunes de 16 à 25 ans qui sont plus nombreux à venir s'installer dans le département qu'à le quitter (figure 17). Les pôles d'enseignement supérieur implantés en Seine-Maritime permettent notamment d'attirer des jeunes originaires d'autres territoires. Par conséquent, la Seine-Maritime bénéficie d'un excédent migratoire de 960 jeunes entre 2014 et 2015, hors flux avec l'étranger. Rapporté à la population de même âge, cet excédent correspond à un gain de six jeunes pour 1 000 qui habitaient le territoire un an auparavant. Cet impact migratoire (définitions) est surtout porté par l'excédent d'étudiants (+ 34 %). En revanche, les jeunes en emploi ont tendance à quitter le département (- 11 %).

Pour autant, comparée aux départements de référence, l'amplitude de l'excédent migratoire de la Seine-Maritime chez les jeunes doit être relativisée. Le département figure en effet parmi ceux pour

17 Un léger excédent migratoire des 16-25 ans dû aux étudiants

Migrations résidentielles par catégorie de jeunes en Seine-Maritime entre 2014 et 2015

	Entrées	Sorties	Solde	Impact migratoire (en ‰)
Lycéens	474	412	+ 63	+ 2
Étudiants (y compris étudiants salariés)	4 555	3 312	+ 1 243	+ 34
Apprentis	534	597	- 63	- 7
En emploi (hors apprentis et étudiants salariés)	2 405	2 889	- 484	- 11
Chômeurs	1 293	1 148	+ 145	+ 6
Femmes ou hommes au foyer	66	34	+ 32	+ 17
Autres inactifs	230	205	+ 24	+ 4
Total	9 557	8 597	+ 960	+ 6

Lecture : l'impact migratoire rapporte le solde migratoire (sur le champ de la France hors Mayotte) à la population en l'absence de migrations. La population en l'absence de migrations se définit comme la somme des stables dans la zone et des départs.
 Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

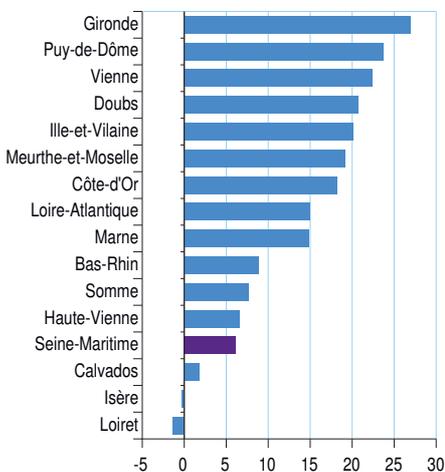
lesquels l'impact migratoire est le plus contenu, au 13^e rang des 16 départements de référence (figure 18). À titre de comparaison, la Gironde gagne 27 jeunes pour 1 000 qui y habitaient un an avant. Comme en Seine-Maritime, ce sont principalement les étudiants qui contribuent à cet afflux migratoire.

Migrations résidentielles : peu de territoires excédentaires

En Seine-Maritime, l'excédent migratoire de jeunes concerne trois territoires (figure 19) : la MRN, la CoDAH et la CC Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle. Il se concentre sur les deux premiers territoires, qui attirent fortement

18 La Seine-Maritime parmi les départements les moins attractifs

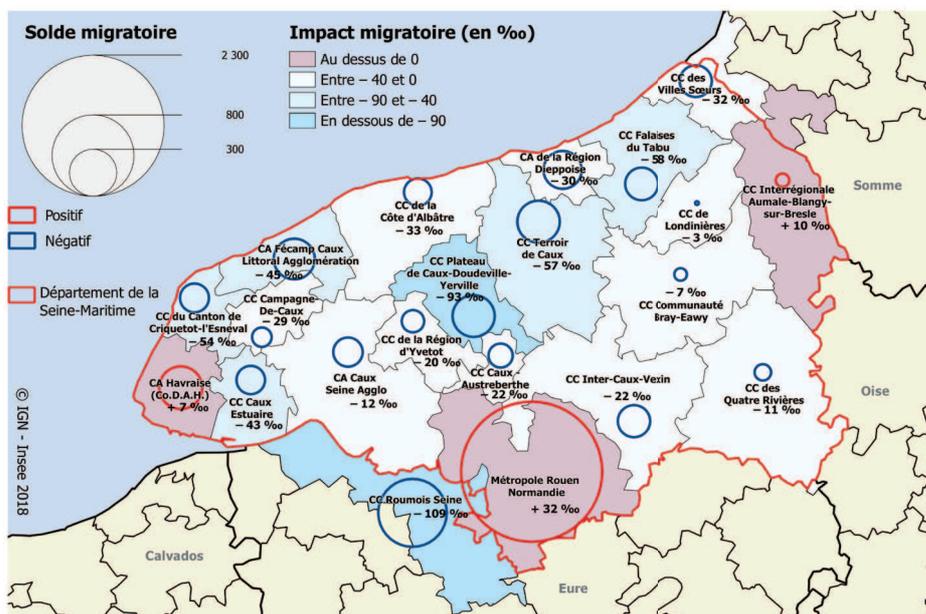
Impact migratoire pour les 16-25 ans par département entre 2014 et 2015



Unité : ‰
 Lecture : l'impact migratoire rapporte le solde migratoire (sur le champ de la France hors Mayotte) à la population en l'absence de migrations. La population en l'absence de migrations se définit comme la somme des stables dans la zone et des départs.
 Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

19 La plupart des territoires connaissent un déficit migratoire des jeunes

Impact migratoire pour les 16-25 ans entre 2014 et 2015 pour les EPCI de Seine-Maritime



Unité : ‰
 Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

les jeunes, originaires ou non du département, grâce à l'offre d'enseignement supérieur. Entre 2014 et 2015, ils ont ainsi gagné respectivement 2 300 et 200 jeunes de 16 à 25 ans par le jeu des migrations résidentielles. La CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle présente également un léger excédent migratoire, lié à des échanges de proximité avec les territoires voisins de la Somme et de l'Oise.

Chacun des autres EPCI perd des jeunes par les migrations résidentielles. Cette perte peut aller parfois jusqu'à une centaine de jeunes pour 1 000 qui habitaient le territoire un an avant, comme dans la CC du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville ou de la CC Roumois Seine (figure 19).

Dans la plupart des territoires, les flux migratoires sont majoritairement internes à la Seine-Maritime

Dans les deux tiers des EPCI de Seine-Maritime, les jeunes qui s'installent proviennent majoritairement du département. Seuls sept d'entre eux reçoivent des jeunes principalement originaires d'autres départements : la MRN, la CoDAH, la CA de la Région Dieppoise, la CC des Villes Sœurs, la CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle, la CC des Quatre Rivières et la CC Roumois Seine (figure 20).

Pour chacun de ces sept territoires, il s'agit surtout de flux originaires d'un département limitrophe. Ainsi, les flux d'entrées de jeunes originaires de l'extérieur du département sont également des flux de proximité dans la MRN et dans la CoDAH. Pour la MRN, un quart des arrivants habitait déjà la Seine-Maritime, un autre quart venant de l'Eure. Les autres entrants viennent du Calvados, de Paris, des Yvelines et du Nord.

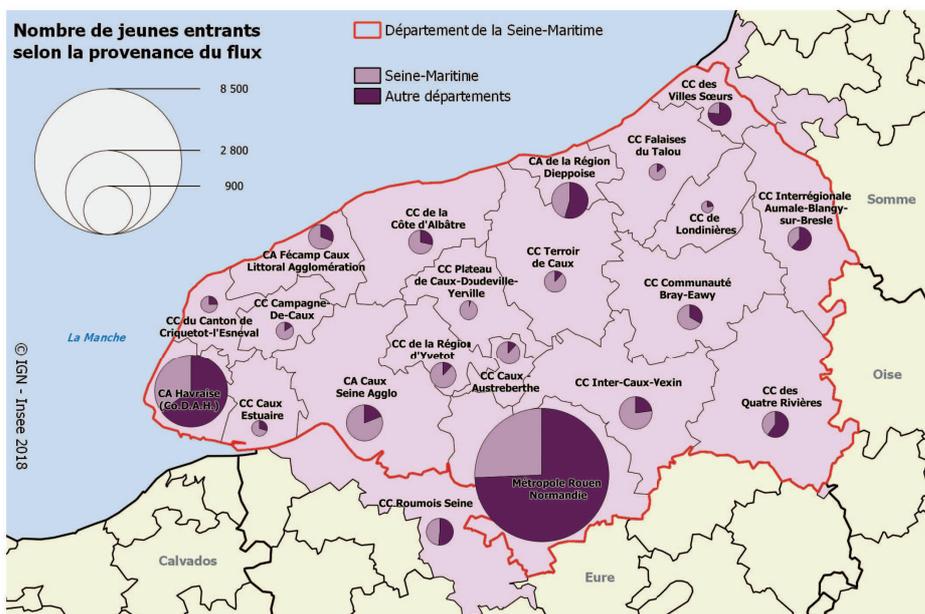
Dans la CoDAH, un tiers des entrants résidait déjà en Seine-Maritime. Les principaux flux proviennent ensuite du Calvados, de l'Eure et de Paris.

La CA de Dieppe constitue une exception, avec près de la moitié d'entrants originaires du département et un quart des départements d'outre-mer. Pour les trois EPCI les plus à l'est, l'intensité des arrivées d'un autre département résulte de leurs échanges avec les départements limitrophes. Ainsi, la CC des Villes Sœurs et la CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle accueillent pour les trois quarts des jeunes originaires de la Somme ou de l'Oise.

Symétriquement, les flux sortants sont aussi essentiellement des flux de proximité (figure 21). Dans les EPCI pour lesquels les arrivants sont majoritairement originaires de l'extérieur du département, les sortants partent aussi principalement en dehors de la Seine-Maritime.

20 La Métropole Rouen Normandie et la CoDAH, deux territoires attractifs pour les jeunes de autres départements

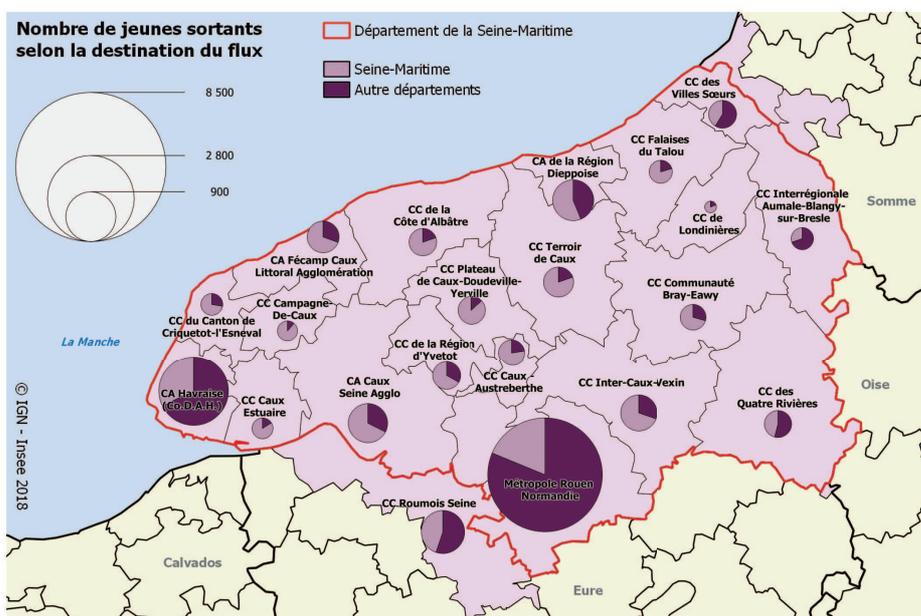
Nombre de jeunes entrants dans les EPCI de Seine-Maritime entre 2014 et 2015 selon la provenance



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

21 Les départs de la Métropole Rouen Normandie majoritairement orientés vers l'extérieur du département

Nombre de jeunes sortants des EPCI de Seine-Maritime entre 2014 et 2015 selon la destination



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Des déplacements domicile-travail plus longs loin des pôles urbains

En 2015, 43 300 jeunes occupent un emploi dans le département de la Seine-Maritime, soit 27 % des 16 à 25 ans. La majorité d'entre eux vit et travaille dans la MRN ou dans la CoDAH, une résultante logique du poids démographique et économique de ces deux territoires. Pour autant, la part de jeunes en emploi y est moins élevée qu'ailleurs, compte tenu d'une présence importante des étudiants. Les jeunes sont davantage en situation d'emploi au sein des territoires les plus éloignés des grands pôles. Ainsi, dans les EPCI ruraux, plus du tiers des jeunes est en emploi.

À l'instar de ce que l'on peut observer pour l'ensemble de la population, les 16-25 ans résidents des grands pôles travaillent plus fréquemment sur place, plus de quatre jeunes en emploi sur cinq qui résident dans la MRN ou la CoDAH travaillent au sein de leur EPCI de résidence (figure 22). À l'inverse, cette situation ne concerne que moins d'un jeune en emploi sur trois dans la plupart des EPCI situés en périphérie de Rouen, du Havre ou de Dieppe.

Si les jeunes recourent très majoritairement à la voiture pour aller travailler (sept sur dix l'utilisent), ils recourent davantage que leurs aînés de 26 à 35 ans à des modes de transport alternatifs, qu'il s'agisse des transports en commun ou des deux-roues, motorisés ou non.

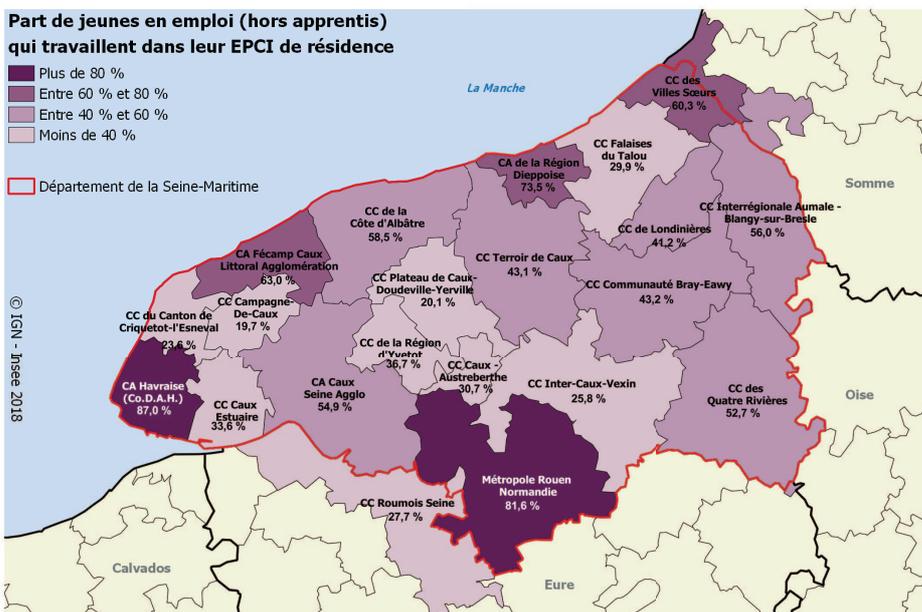
Plus des deux tiers des jeunes en emploi sont employés ou ouvriers

Plus des deux tiers des jeunes en emploi de Seine-Maritime sont employés ou ouvriers (respectivement 36 % et 33 %), deux catégories auxquelles les jeunes appartiennent davantage que les 26-35 ans (53 %). Les jeunes en emploi occupent aussi souvent des professions intermédiaires (23 % d'entre eux), plus rarement des postes de cadres (6 %).

Bien que les jeunes soient nombreux au sein de cette catégorie socio-professionnelle, comme au niveau national, la part d'ouvriers parmi les jeunes en emploi a reculé entre 2010 et 2015, au profit des employés et des professions intermédiaires. Par ailleurs, les contrats de travail des jeunes sont plus souvent précaires que ceux de leurs aînés puisque, en 2015, 57 % des 16-25 ans disposent d'un CDI contre 79 % des 26-35 ans.

22 Une plus grande proximité entre emploi et lieu de résidence autour des pôles urbains

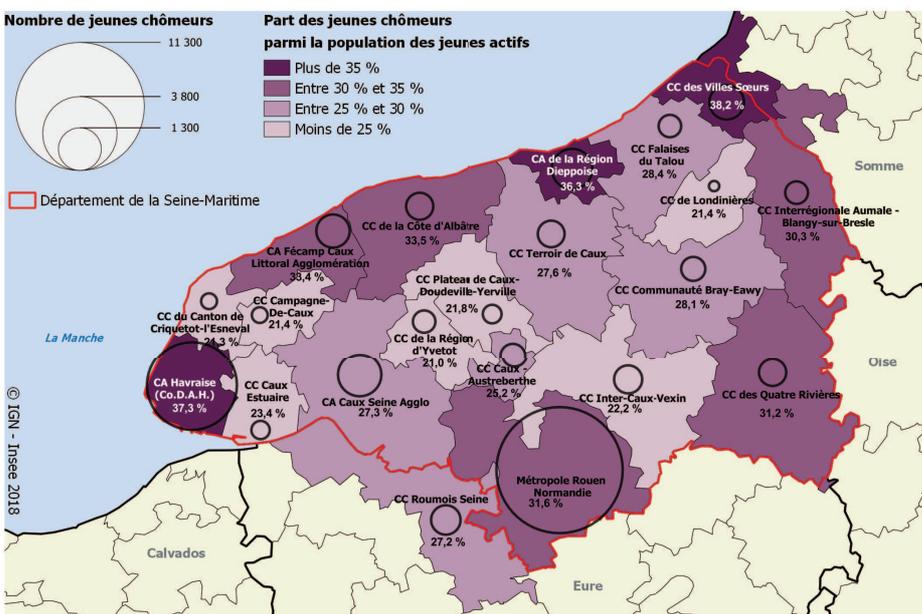
Part de jeunes en emploi (hors apprentis) qui travaillent dans leur EPCI de résidence



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

23 Des territoires inégalement touchés par le chômage des jeunes

Nombre de jeunes chômeurs et taux de chômage des jeunes par EPCI en 2015



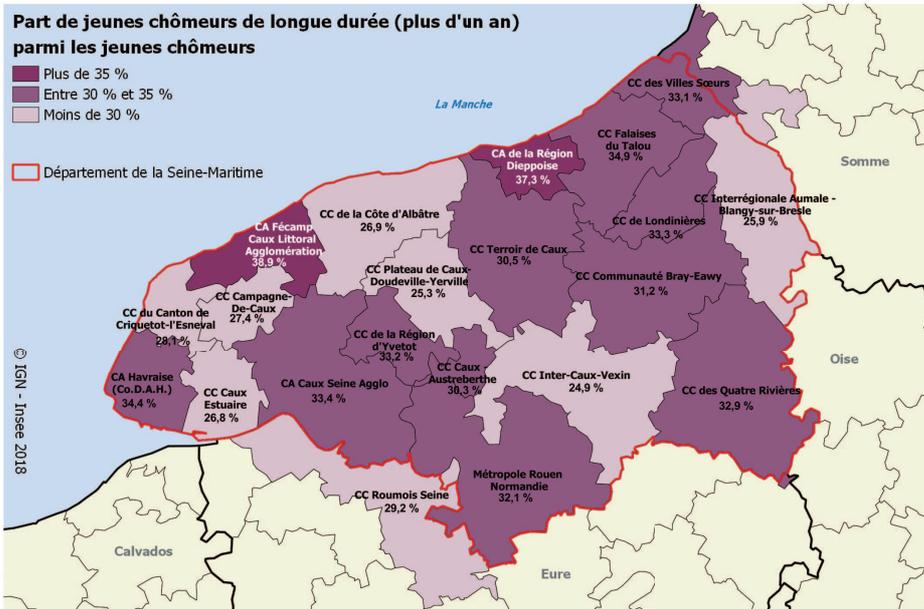
Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Quatre EPCI particulièrement touchés par le chômage des jeunes

En 2015, 25 800 personnes de 16 à 25 ans sont au chômage en Seine-Maritime, soit 33 % des jeunes actifs (*définitions*), dont 17 000 résident dans la MRN ou dans la CoDAH. Quatre EPCI sont particulièrement touchés : la CoDAH, la CA de la Région Dieppoise, la CA des Villes Sœurs et la CA Fécamp Caux Littoral Agglomération. Le taux de chômage des jeunes dépasse 35 % dans les trois premiers territoires (*figure 23*). La CA de Fécamp est légèrement moins touchée, mais le chômage de longue durée y est important (*figure 24*). Dans la CA de la Région Dieppoise, le chômage des jeunes est à la fois plus important et plus fréquemment de longue durée. À l'inverse, certains territoires proches des grands pôles sont davantage épargnés.

24 Fécamp et Dieppe : deux territoires plus touchés par le chômage de longue durée des jeunes

Part de chômeurs depuis plus d'un an parmi les jeunes chômeurs par EPCI en 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire

Accessibilité aux services

Neuf jeunes sur dix à moins de 15 minutes des services liés à l'emploi

D'une manière générale, la problématique du chômage des jeunes peut être liée à des difficultés d'accessibilité. Le temps d'accès aux services liés à l'emploi, tels qu'une agence Pôle emploi, une agence de travail temporaire ou un Centre de Formation d'Apprentis, s'établit en moyenne à 15 minutes en Seine-Maritime. Cette accessibilité est meilleure que dans l'ensemble de la France de province, où le temps d'accès moyen est supérieur de quatre minutes. La situation plus favorable du département se vérifie pour chacun des services liés à l'emploi. En 2017, neuf jeunes sur dix vivent ainsi à moins de 15 minutes des services liés à l'emploi (*définitions*).

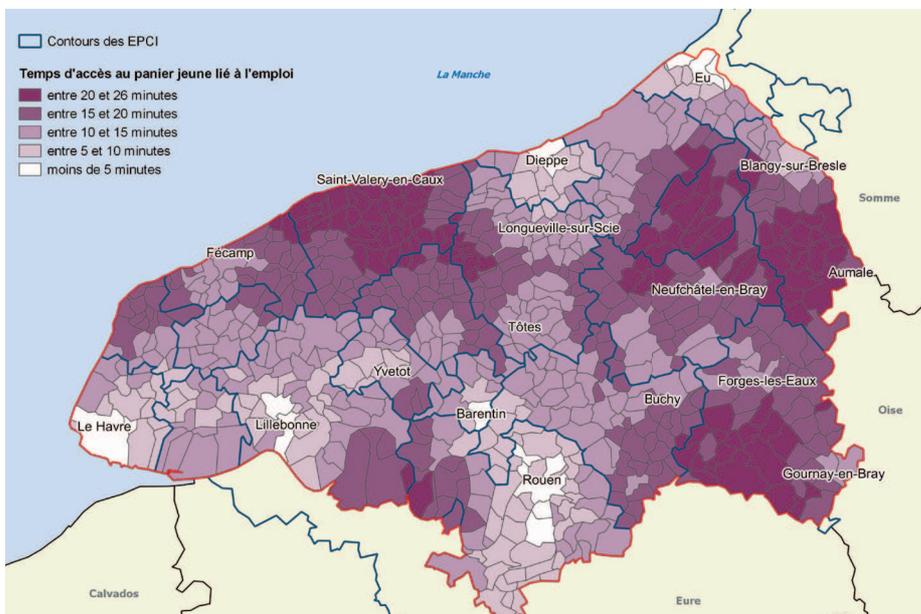
Toutefois, 15 700 jeunes doivent effectuer un trajet de plus de 15 minutes pour accéder à ces services dans le département. Certaines parties du territoire sont particulièrement concernées, notamment dans le Pays de Bray, à l'est du département et autour de Saint-Valéry-en-Caux (*figure 25*).

Huit minutes en moyenne pour accéder à une mission locale

Au regard d'un grand nombre de points d'accès, les missions locales constituent des services très accessibles pour les jeunes de Seine-Maritime. Seuls les habitants de quelques territoires tels que Étretat, Héricourt-en-Caux et leurs communes voisines, ou encore certaines communes de la CC Inter-Caux-Vexin, en sont relativement éloignés (*figure 26*).

25 Les équipements liés à l'emploi moins accessibles autour de Saint-Valéry-en-Caux et dans certaines parties du Pays de Bray

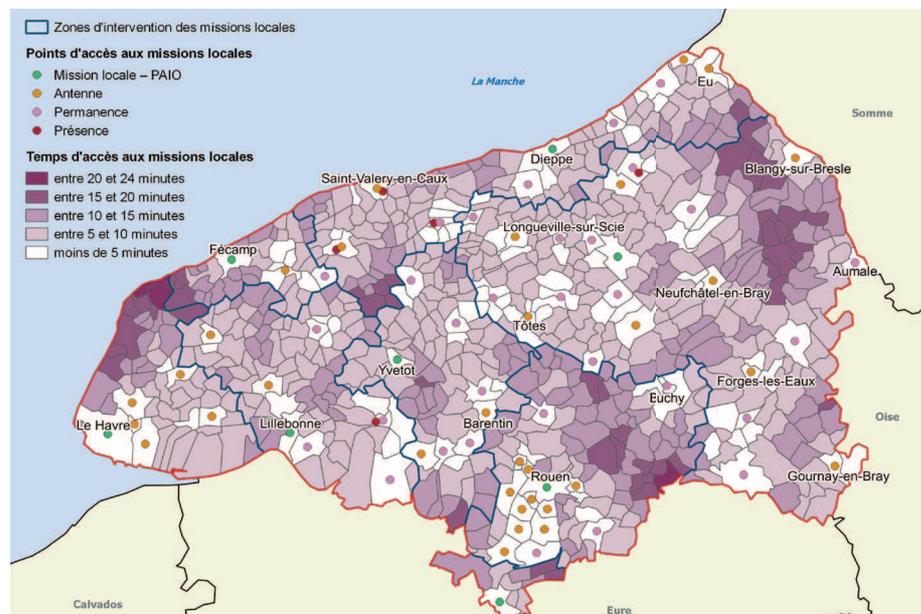
Temps d'accès moyens aux équipements du panier jeunes liés à l'emploi par commune en 2017, en minutes



Équipements liés à l'emploi : Pôle emploi, école de conduite, agence de travail temporaire, Centre de Formation d'Apprentis et gare.
 Sources : Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Métric, millésime 2017

26 Une grande majorité de communes situées à moins de 15 minutes d'une mission locale

Temps d'accès moyens aux missions locales par commune en 2017, en minutes



Sources : Insee, Association régionale des missions locales, distancier Métric

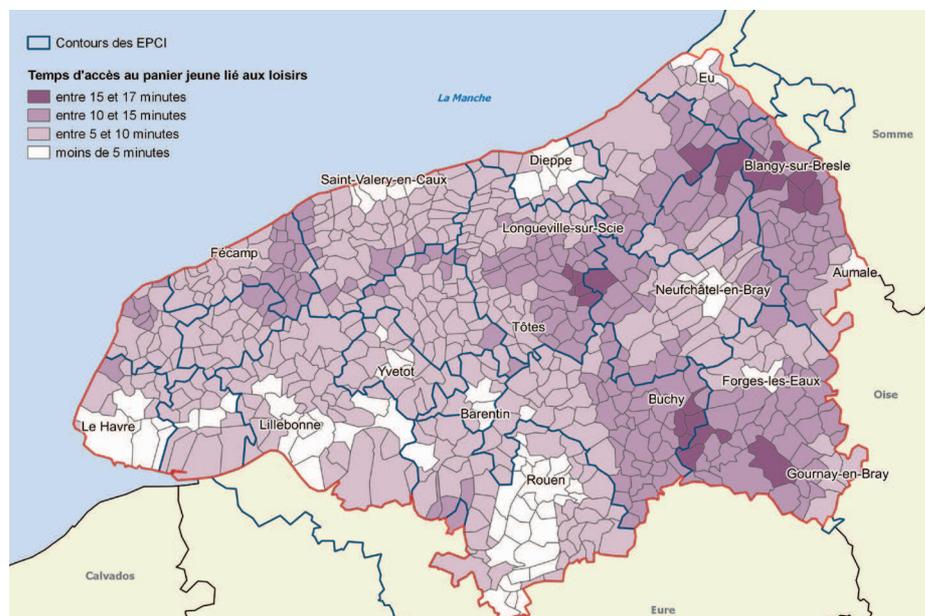
Neuf minutes en moyenne pour accéder aux équipements du panier « loisirs »

L'accessibilité aux équipements de loisirs (*définitions*) tels que les piscines ou les cinémas est très bonne pour les jeunes de Seine-Maritime. Seulement 0,5 % d'entre eux vivent en moyenne à plus de 15 minutes de ce type d'équipements, et 6 % à plus de 10 minutes, soit respectivement 800 et 9 500 jeunes concernés.

Les temps d'accès moyens sont également sensiblement plus courts dans le département qu'en France de province. Seules quelques communes du Pays de Bray restent légèrement plus éloignées de ce type de services (*figure 27*).

27 Des équipements de loisirs très accessibles

Temps d'accès moyens aux équipements du panier jeunes liés aux loisirs par commune en 2017, en minutes



Équipements de loisirs : Bassin de natation, tennis, athlétisme, cinéma, salle ou terrain multi-sports, salle de sport spécialisée.
Sources : Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Métric, millésime 2017

Synthèse et perspectives démographiques

Des problématiques différentes selon les territoires

Les EPCI normands peuvent être classés en sept catégories au regard de leur morphologie et des « fonctions » qu'ils assurent (étude « La Normandie et ses territoires », *pour en savoir plus*). Certains jouent en effet une fonction de pôles plus ou moins structurants, en matière d'emploi ou de services, d'autres, plus dépendants des pôles extérieurs pour l'emploi et les services, assurent davantage une fonction résidentielle. Les sept types de territoires identifiés à partir de ces critères sont représentés en Seine-Maritime et les conditions de vie des jeunes y apparaissent différenciées.

L'étude de la situation des jeunes au sein des territoires, et donc l'identification d'enjeux spécifiques à chacun d'eux, doit permettre de mieux accompagner l'action publique destinée aux jeunes. Leur situation dans les EPCI du département est analysée sur la base de la typologie des territoires précitée et à travers six indicateurs. Ceux-ci prennent en compte le poids démographique des jeunes et l'impact migratoire pour cette tranche d'âge, leur degré d'autonomie résidentielle, leurs difficultés d'insertion dans l'emploi et l'accessibilité aux équipements qui y sont liés, ainsi que le taux de pauvreté des jeunes ménages (*figure 28*).

Attractifs pour les jeunes, compte tenu de leur offre en matière d'enseignement supérieur, les pôles à vocation métropolitaine de la Métropole Rouen Normandie et de la Communauté D'Agglomération Havraise sont les territoires les plus jeunes. Les 16-25 ans y sont plus souvent autonomes, mais leur plus forte part d'étudiants et de jeunes

au chômage les expose davantage à la pauvreté. Les enjeux liés à l'emploi et à l'accompagnement économique des jeunes y sont donc forts.

Pôle régional majeur, la CA de la Région Dieppoise est confrontée à un départ des jeunes, particulièrement touchés par le chômage et la pauvreté, plus qu'en moyenne départementale. Mais les difficultés de cet EPCI ne sont pas propres à la population des jeunes et frappent aussi davantage les autres tranches d'âge.

Les conditions de vie des jeunes apparaissent plus hétérogènes parmi les pôles régionaux secondaires. La CC de la région d'Yvetot bénéficie de la situation la plus favorable. Le chômage et la pauvreté y sont plus limités et l'autonomie des jeunes plus fréquente. À l'inverse, la CA de Fécamp, la CC des Villes Sœurs et la CC de la Côte d'Albâtre sont confrontées à un problème d'attractivité pour les jeunes et à plus de chômage. La CA de Fécamp et la CC des Villes Sœurs se caractérisent par la plus forte prégnance de la pauvreté des jeunes, la CA de Fécamp et la CC de la Côte d'Albâtre par un éloignement plus important des équipements liés à l'emploi. Les jeunes sont moins souvent autonomes dans la CC des Villes Sœurs. Dans la CA Caux Seine Agglo, les jeunes connaissent des niveaux de pauvreté et de chômage intermédiaires parmi les pôles régionaux secondaires.

Les CC Caux Estuaire et Caux-Austreberthe, territoires « mixtes », perdent des jeunes, qui rejoignent essentiellement les pôles urbains voisins. De ce fait, la part de jeunes autonomes est plus faible, car les plus jeunes, moins souvent autonomes, y sont proportionnellement plus nombreux. Les jeunes sont aussi moins confrontés au chômage et la pauvreté, en particulier dans la CC Caux Estuaire.

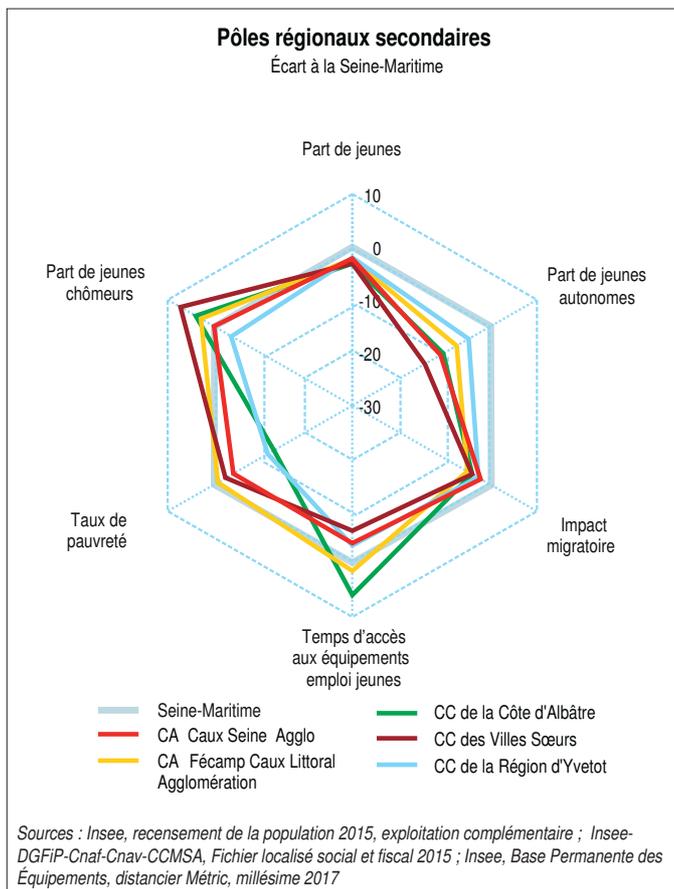
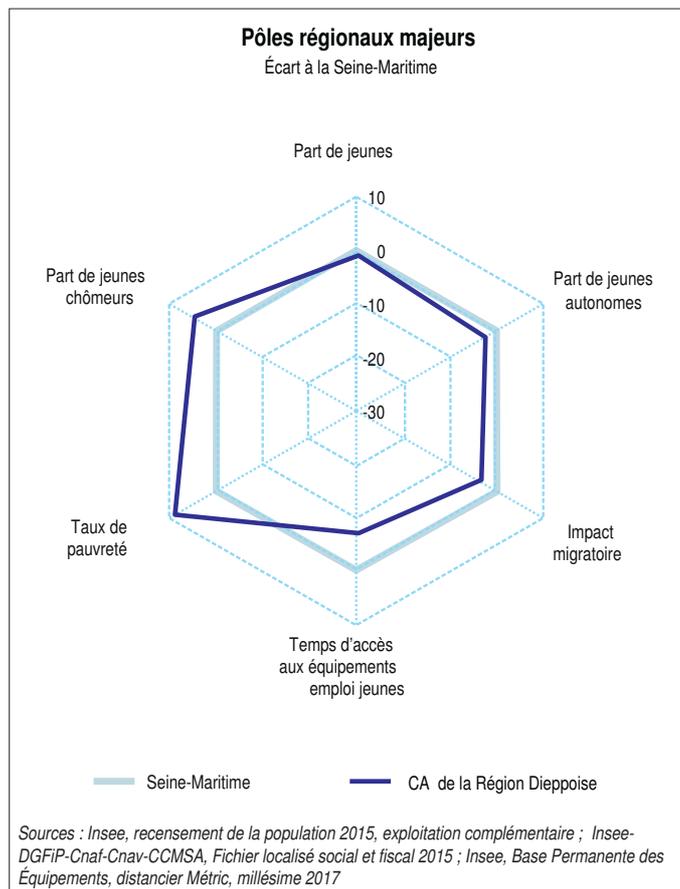
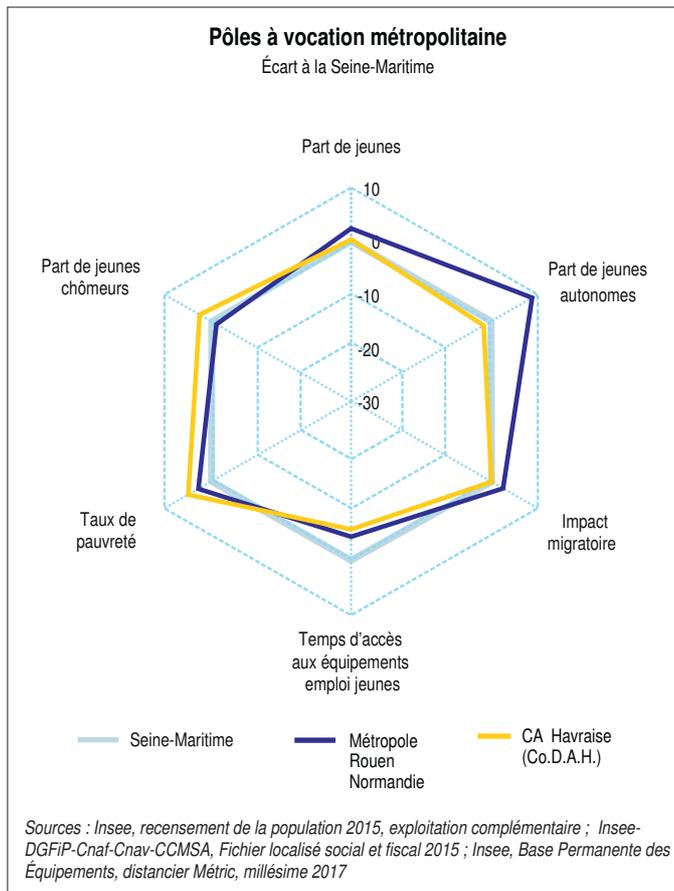
Malgré un déficit migratoire contenu sur cette tranche d'âge, les territoires ruraux ont une part moins importante de jeunes du fait d'une natalité peu dynamique au cours des dernières décennies. Au regard de la nature rurale de ces territoires, ces EPCI se caractérisent par l'éloignement des services liés à l'emploi. De plus, dans les pôles de l'espace rural de la CC Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle, de la CC des Quatre Rivières et de la CC Bray - Eawy, le chômage des jeunes est assez important. La CC de Londinières, qui fait partie des territoires ruraux dépendants, est davantage épargnée. L'accessibilité aux services constitue l'un des enjeux majeurs dans ces territoires, notamment pour les jeunes.

Enfin, dans les territoires périurbains dépendants, les jeunes sont relativement peu présents, car ils y restent moins souvent lorsqu'ils accèdent à l'autonomie, et rejoignent les pôles urbains. De ce fait, les jeunes qui vivent dans les territoires périurbains dépendants résident plutôt au domicile de leurs parents, sont plus jeunes, donc moins actifs et moins touchés par le chômage. Territoire le plus concerné par le chômage des jeunes au sein de cette catégorie, la CC Falaises du Talou fait exception. Enfin, les jeunes autonomes de la CC du canton de Criquetot-l'Esneval et de la CC Campagne-De-Caux sont relativement épargnés par la pauvreté. Les enjeux pour ces territoires périurbains dépendants relèvent avant tout de l'attractivité afin, à défaut de pouvoir retenir leurs jeunes lorsque ceux-ci partent pour étudier, de les inciter à revenir s'y installer à l'issue des études. ■

28 Des enjeux liés à l'emploi et aux revenus des jeunes dans les pôles urbains

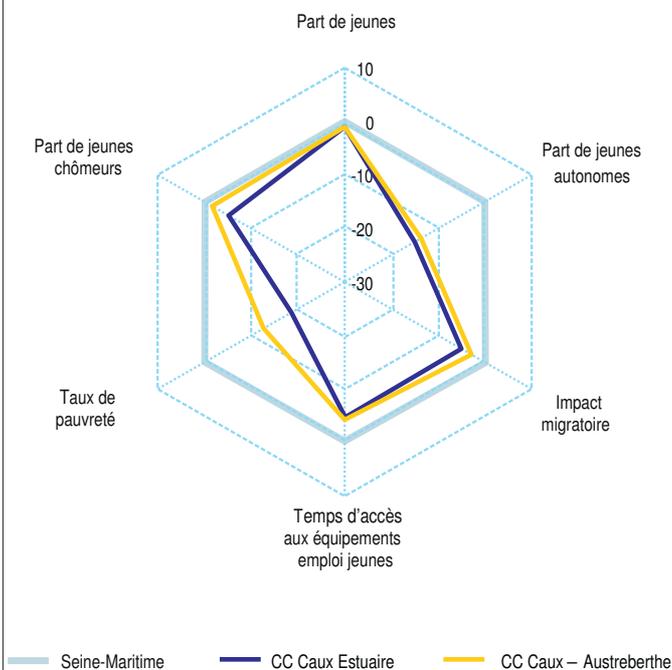
Positionnement des EPCI selon 6 indicateurs (en points d'écart avec la Seine-Maritime)

Pôles à vocation métropolitaine	Métropole Rouen Normandie CA Havraise (C.o .D.A.H.)
Pôles régionaux majeurs	CA de la Région Dieppoise
Pôles régionaux secondaires	CA Caux Seine Agglo
	CA Fécamp Caux Littoral Agglomération
	CC de la Côte d'Albâtre
	CC des Villes Sœurs
Territoires mixtes	CC de la Région d'Yvetot
	CC Caux Estuaire
Pôles de l'espace rural	CC Caux – Austreberthe
	CC Interrégionale Aumale – Blangy-sur-Bresle
Territoires ruraux dépendants	CC des Quatre Rivières
	CC Communauté Bray-Eawy
Territoires périurbains dépendants	CC de Londinières
	CC Roumois Seine
	CC Terroir de Caux
	CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville
	CC Inter-Caux-Vexin
	CC du Canton de Criquetot-l'Esneval
	CC Campagne-De-Caux
	CC Falaises du Talou



Territoires mixtes

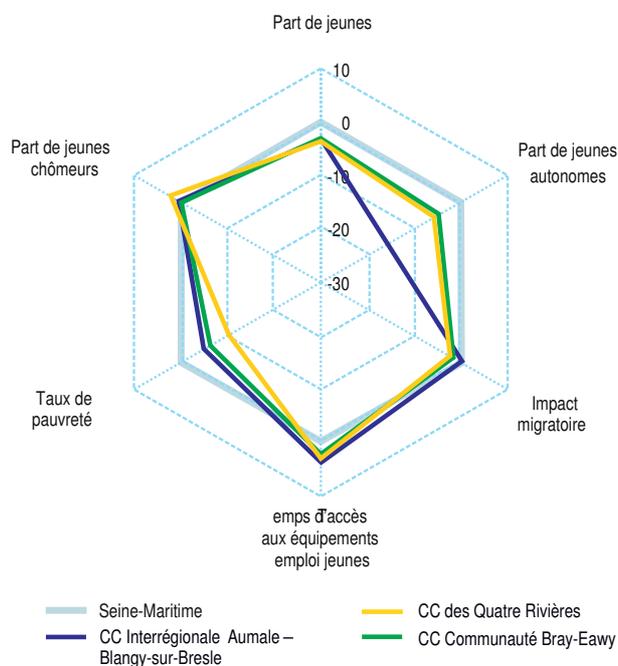
Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

Pôles de l'espace rural

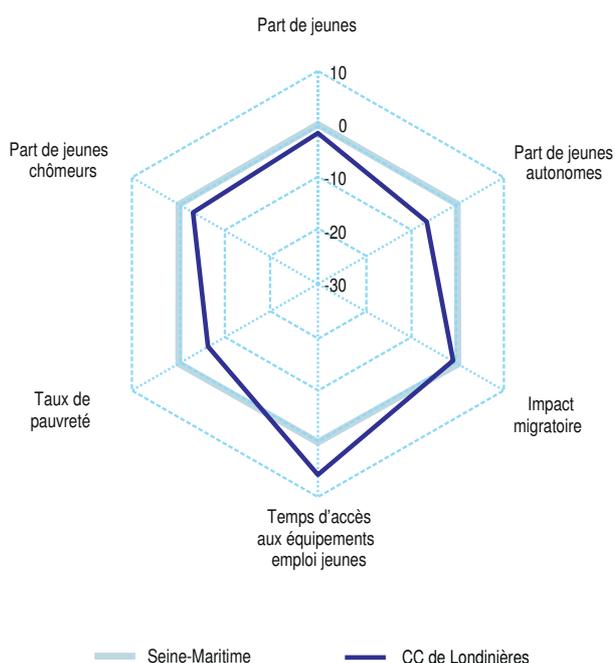
Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

Territoires ruraux dépendants

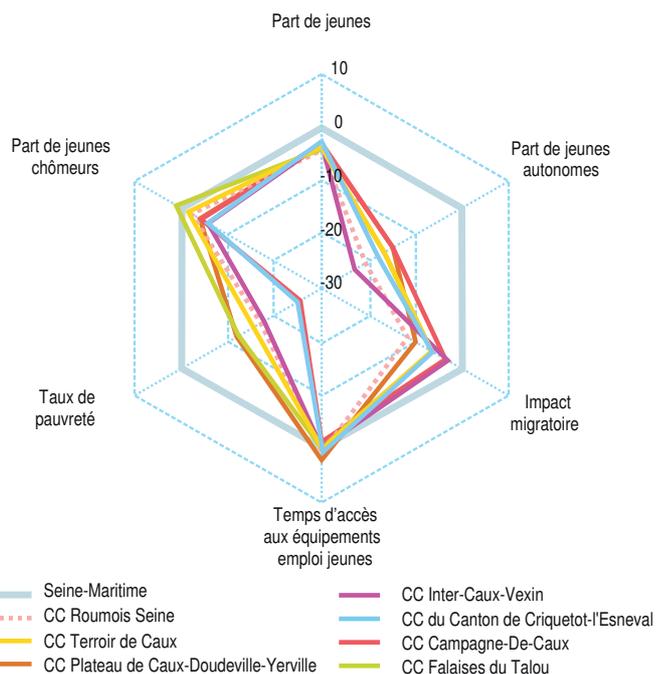
Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

Territoires périurbains dépendants

Écart à la Seine-Maritime



Sources : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015 ; Insee, Base Permanente des Équipements, distancier Méric, millésime 2017

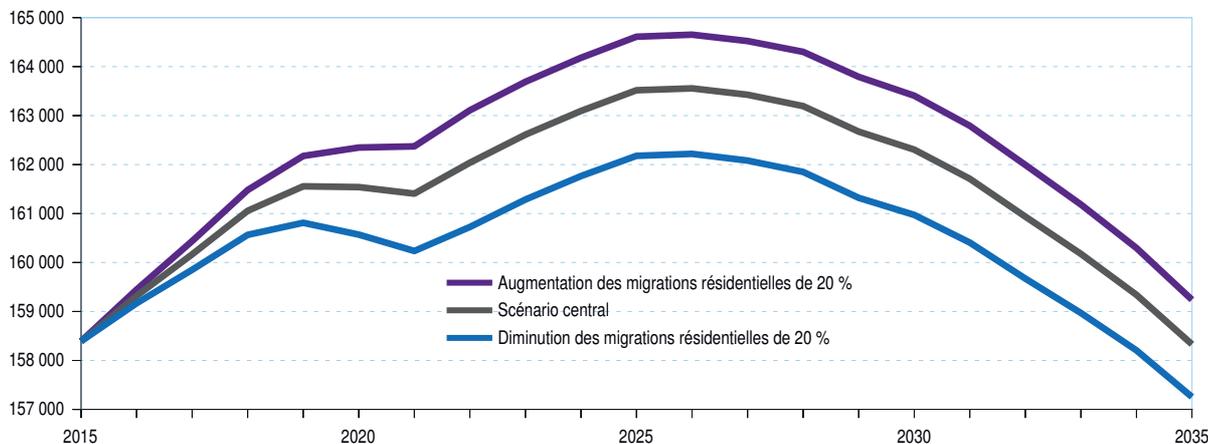
Encadré 3 : 2 500 jeunes supplémentaires d'ici à 2025

Si les tendances démographiques récentes en matière de fécondité, de progression de l'espérance de vie, de migrations résidentielles internes et de migrations avec l'étranger se prolongeaient (scénario central, *définitions*), la population des 16 à 25 ans connaîtrait une relative stabilisation entre 2018 et 2021 (*figure 29*). L'effet de l'excédent migratoire à ces âges serait contrebalancé par celui de la baisse de la natalité intervenue durant la décennie 1990. Le nombre de jeunes augmenterait ensuite entre 2021 et 2025, à la faveur de la reprise de la natalité au début de la décennie 2000 et du maintien d'un excédent migratoire. La Seine-Maritime compterait ainsi 163 500 jeunes en 2021, soit 2 500 de plus qu'en 2018. À partir de 2026, le recul continu de la natalité après 2010, mais aussi le vieillissement de la génération née après 2000, entraîneraient un recul du nombre de jeunes. À l'horizon 2035, cette population reviendrait ainsi à son niveau de 2015.

L'évolution de la population jeune pourrait être modulée par le jeu des migrations résidentielles. Pour en mesurer l'impact, deux scénarios alternatifs au scénario central utilisé ci-dessus ont été définis (*définitions*). Ils en reprennent les hypothèses de fécondité et de progression de l'espérance de vie, mais le premier scénario suppose l'accélération de 20 % des migrations résidentielles des jeunes entre la Seine-Maritime et le reste de la France. Le second scénario envisage l'hypothèse symétrique de ralentissement de ces migrations de 20 %. L'évolution de la population jeune serait plus favorable dans l'hypothèse d'accélération des migrations, car l'excédent migratoire de la Seine-Maritime s'en trouverait renforcé. La population jeune du département atteindrait ainsi 164 500 personnes en 2025 (*figure 29*). Le scénario accélération des migrations ne modifie pas la tendance, ni même la date à laquelle intervient le repli de la population jeune. Dans l'hypothèse d'un ralentissement de la mobilité résidentielle, l'excédent migratoire du département serait moins élevé et les jeunes moins nombreux. Ils ne seraient alors que 162 000 en 2025 en Seine-Maritime.

29 Une croissance attendue de la population jeune d'ici à 2025, avant un repli durable

Projections de la population des 16 à 25 ans selon différents scénarios démographiques en Seine-Maritime à l'horizon 2035



Source : Insee, Omphale 2017